

21/10/1987	Nyamata-Nyarunazi-Ruhengeri Nganwa-Kagoma-Rusekera-	Suivi des activités des chefs d'équipe de secte eur Kibungo	71	10	710
22/10/1987	Nyamata-Pav Musenyi	Formation des chefs d' equipe de pav musenyi	52	10	520
27/10/1987	Nyamata-Pav Ntarama-Kinyaga Kagunga-Cyeru-Sumbure-Kanazi	Formation des chefs d' equipe de Pav Ntarama et supervision des centres d'alphabétisation de secteur Kanazi	76	10	760
28/10/1987	Nyamata-Pav Musenyi	Formation des chefs d' equipe de pav musenyi	52	10	520
TOTAL			1077	10	10770

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de Dix mille sept cent soixante dix (10.770fr) francs.

Pour approbation
Le Bourgmestre de la
Commune Kanzenze
Ntaganda François

Fait à Kanzenze, le 6/11/1987
Ntaganda François

Pour l'exécution conforme
Le Responsable du C.C.D.F.P.
de la commune Kanzenze
Ntaganda François



Vu votre société
à numéro de 1.89.04.04.0303
Inscrit sous ordre 07 du 4/12/89
Kigali, le 4/12/89

Le Directeur des crédits

Pour accord de paiement
Le Directeur de l'Économie
et du Développement Communal

Pis ~~est~~ un ~~montant~~

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES
Kigali, le 13 DEC. 1989

OP 2327 du 30-12-89

DECLARATION DE CREDITS

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal, Direction Générale de la Formation Permanente, doit à Monsieur Ntaganda François la somme de 100 mille sept cent soixante dix francs (10770fr) pour avoir utilisé sa motocyclette SUZUKI A100 WA 15,55 au service suivant dates, itinéraires, motifs et taux ci-après:

Dates	Itinéraires	Motifs du déplacement	KM parcourus	Taux	TOTAL
1/10/1987	Nyamata-Kinyovi-Rugomero-Rurama-Rugunga-Abuye-Rurindo	Supervision des centres d'alphabétisation de secteur Rurindo	89	10	890
2/10/1987	Nyamata-Pav Musenyi	Formation des chefs d'équipe de pav Musenyi	52	10	520
5/10/1987	Nyamata-Rubera-Nigina-Ngarana-Nyarubari-Ruguna-Gicaca	Suivi des activités des chefs d'équipe de secteur Gicaca	79	10	790
7/10/1987	Nyamata-Nwogo	Formation des chefs d'équipe de secteur Nwogo	48	10	480
8/10/1987	Nyamata-Gakurano-Ruguye-Rurundo-Bisongolijuri-Musenyi	Suivi des activités de chefs d'équipe de secteur Musenyi	71	10	710
9/10/1987	Nyamata-Ntarama	Réunion des chefs d'équipe de pav Ntarama	39	10	390
12/10/1987	Nyamata-Pav Nyungu-Kivugisa-Bishwesho-Rubare-Nyese-Nyungu	Formation des chefs d'équipe de pav Nyungu et supervision des centres d'alphabétisation de secteur Nyungu	71	10	710
13/10/1987	Nyamata-Pav Ntarama-Rukora-Ruruzuku-Rurukamira-Nyungu	Formation des chefs d'équipe de Pav Ntarama et supervision des centres d'alphabétisation de secteur Nyungu	78	10	780
14/10/1987	Nyamata-Nwogo	Formation des chefs d'équipe de secteur Nwogo	48	10	480
15/10/1987	Nyamata-Kabala-Nyirarukobwa-Bidudu-Narurana-Nyamabuye-Kanzese	Suivi des activités des chefs d'équipe de secteur Kanzese	78	10	780
16/10/1987	Nyamata-Pav Musenyi	Formation des chefs d'équipe de pav Musenyi	52	10	520
19/10/1987	Nyamata-Musenye	Réunion de population de zone Musenyi	52	10	520
20/10/1987	Nyamata-Pav Ntarama-Gitagata-Rurubogo	Formation des chefs d'équipe de pav Ntarama et supervision des centres d'alphabétisation de secteur Nyungu	69	10	690

21/10/1987	Nyamata-Nyarunazi-Ruhengeri Ngenza-Kagoma-Rusekera-	Suivi des activités des chefs d'équipe de secte sur Kibungo	71	10	710
22/10/1987	Nyamata-Pav Musenyi	Formation des chefs d' équipe de pav Musenyi	52	10	520
27/10/1987	Nyamata-Pav Ntaruma-Kinyaga, Kaganga-Gyera-Sumbure-Karasi	Formation des chefs d' équipe de Pav Ntaruma et supervision des centres d'alphabétisation de secteur Karasi	76	10	760
28/10/1987	Nyamata-Pav Musenyi	Formation des chefs d' équipe de pav Musenyi	52	10	520
TOTAL			1077	10	10770

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de Dix mille sept cent soixante dix (10.770fr) francs.

Pour approbation
Le Bourgmestre de la
Commune Kanzaize
Karinganire François

Fait à Kanzaize, le 6/11/1987
Ntaganda François

Pour l'exécution conforme
Le Responsable du C.C.D.P.P.
de la commune Kanzaize
Ntaganda François



Vu pour vérification, approbation, imputation
à charge du 1.89.04.04.03.03
Inscrit sous poste 07 du 4/12/89
Kigali, le 4/12/89

Le Gestionnaire des crédits

[Signature]

Pour accord de paiement
Le Ministre de l'Intérieur
et du Développement Communal

Pro ceteris...

VISA DE L'INSPECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES
Kigali, le 13 DEC. 1989

DECLARATION DE CROISIE

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal, Direction Générale de la Formation Permanente, doit à Monsieur Ntaganda François la somme de DIX mille sept cent soixante dix francs (10770fr) pour avoir utilisé sa moto-cyclette SUZUKI A100 WA 15,55 au service suivant dates, itinéraires, motifs et taux ci-après:

Dates	Itinéraires	Motifs du déplacement	Km parcourus	Taux	TOTAL
1/10/1987	Nyanza-Kinyevi-Ugacero-Ikoma-Kaguriga-Kabuye-Burindo	Supervision des centres d'alphabétisation de secteur Burindo	89	10	890
2/10/1987	Nyanza-Pav Musanyi	Formation des chefs d'équipe de pav Musanyi	52	10	520
5/10/1987	Nyanza-Bimora-Nigira-Nigara-ma-Nyarubari-Kayusa-Gicaca	Suivi des activités des chefs d'équipe de secteur Gicaca	79	10	790
7/10/1987	Nyanza-Wogo	Formation des chefs d'équipe de secteur Wogo	48	10	480
8/10/1987	Nyanza-Gakwano-Bigeye-Ihondo-Bimangolijuri-Musanyi	Suivi des activités des chefs d'équipe de secteur Musanyi	71	10	710
9/10/1987	Nyanza-Ntarama	Réunion des chefs d'équipe de pav Ntarama	39	10	390
12/10/1987	Nyanza-Pav Kayange-Kivugisa-Bishwatshe-Babare-Nwasa-Nyungu	Formation des chefs d'équipe de pav Kayange et supervision des centres d'alphabétisation de secteur Nwasa	71	10	710
13/10/1987	Nyanza-Pav Ntarama-Bakora-Bamwaka-Bakwamira-Kayange	Formation des chefs d'équipe de pav Ntarama et supervision des centres d'alphabétisation de secteur Kayange	78	10	780
14/10/1987	Nyanza-Wogo	Formation des chefs d'équipe de secteur Wogo	48	10	480
15/10/1987	Nyanza-Kabaha-Nyirorukobwa-Bichaha-Karuzana-Nyamubuye-Kaheke	Suivi des activités des chefs d'équipe de secteur Karuzana	78	10	780
16/10/1987	Nyanza-Pav Musanyi	Formation des chefs d'équipe de pav Musanyi	52	10	520
19/10/1987	Nyanza-Musanyi	Réunion de population de zone Musanyi	52	10	520
20/10/1987	Nyanza-Pav Ntarama-Citagata-Bamubogo	Formation des chefs d'équipe de pav Ntarama et supervision des centres d'alphabétisation de secteur Nyagishamba	69	10	690

21/10/1987	Nyanza-Nyanzisi-Ruhengeri Nyanza-Nyanza-Ruhengeri	Suivi des activités des chefs d'équipe de secte sur Kibungo	71	10	710
22/10/1987	Nyanza-Pay Rusizi	Formation des chefs d' équipe de pay Rusizi	52	10	520
27/10/1987	Nyanza-Pay Ntarama-Kinyaga Kagame-Gyara-Sumbura-Kalima	Formation des chefs d' équipe de pay Ntarama et supervision des centres d'alphabétisation de secteur Kalima	76	10	760
28/10/1987	Nyanza-Pay Rusizi	Formation des chefs d' équipe de pay Rusizi	52	10	520
TOTAL			1077	10	10770

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de Dix mille sept cent soixante dix (10.770fr) francs.

Pour approbation
Le Bourgmestre de la
Commune Kényène
Ntaganda François



Fait à Kényène, le 06/11/1987
Ntaganda François

[Handwritten signature]

Pour l'exécution conforme
Le Responsable du C.C.D.P.A.
de la commune Kényène
Ntaganda François

[Handwritten signature]

Pour accord de paiement
Le Ministre de l'Intérieur
et du Développement Communal

Vu pour vérification, approbation
à charge du 1.89.04.04.03.03

Inscrit sous poste 07 du 4/12/89

Kigali, le 4/12/89

Le Gestionnaire des crédits

[Handwritten signature]

P. a. assemuho.

VISA DE L'INSPECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES
Kigali, le 13 DEC. 1989

DECLARATION DE SERVICE

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal, Direction Générale de la Formation Permanente, doit à Monsieur Ntaganda François la somme de SIX mille sept cent soixante dix francs (10770fr) pour avoir utilisé sa moto-cyclette HUSARI A 100 WA 15,55 au service suivant dates, itinéraires, Notifs et taux ci-après:

Dates	Itinéraires	Notifs du déplacement	km parcourus	Taux	TOTAL
1/10/1967	Nyanza-Kigoyi-Ngonero-Ikaramu-Ikayiga-Kabuye-Karindo-Kigoyi	Supervision des centres d'alphabétisation de secteur Karindo	89	10	890
2/10/1967	Nyanza-Juv Nuseyi	Formation des chefs d'équipe de pav Nuseyi	52	10	520
5/10/1967	Nyanza-Kibara-Nigira-Ngarura-Nyumbizi-Nyuma-Cicaca	Suivi des activités des chefs d'équipe de secteur Cicaca	79	10	790
7/10/1967	Nyanza-Kogo	Formation des chefs d'équipe de secteur Kogo	48	10	480
8/10/1967	Nyanza-Kakumbe-Kuguye-Suganda-Nyungu-Nyungu-Nuseyi	Suivi des activités des chefs d'équipe de secteur Nuseyi	71	10	710
9/10/1967	Nyanza-Ntarama	Réunion des chefs d'équipe de pav Ntarama	39	10	390
12/10/1967	Nyanza-Juv Nyungu-Kivugisa-Nyungu-Nyungu-Nyungu-Nyungu-Nyungu	Formation des chefs d'équipe de pav Nyungu et supervision des centres d'alphabétisation de secteur Nyungu	71	10	710
13/10/1967	Nyanza-Juv Ntarama-Kibara-Nyungu-Nyungu-Nyungu-Nyungu-Nyungu	Formation des chefs d'équipe de pav Ntarama et supervision des centres d'alphabétisation de secteur Nyungu	78	10	780
14/10/1967	Nyanza-Kogo	Formation des chefs d'équipe de secteur Kogo	48	10	480
15/10/1967	Nyanza-Kibara-Nyungu-Nyungu-Nyungu-Nyungu-Nyungu-Nyungu	Suivi des activités des chefs d'équipe de secteur Nyungu	78	10	780
16/10/1967	Nyanza-Juv Nuseyi	Formation des chefs d'équipe de pav Nuseyi	52	10	520
19/10/1967	Nyanza-Nuseyi	Réunion de population de pav Nuseyi	52	10	520
20/10/1967	Nyanza-Juv Ntarama-Citagata-Karabogo	Formation des chefs d'équipe de pav Ntarama et supervision des centres d'alphabétisation de secteur Nyungu-Nyungu	69	10	690

21/10/1987	Munyata-Myanzasi-Ishunguri Mugasa-Mugasa-Ishokora-	Suivi des activités des chefs d'équipe de secte sur kibungo	71	10	710
22/10/1987	Munyata-Pay Musanyi	Position des chefs d' équipe de pay Musanyi	52	10	520
27/10/1987	Munyata-Pay Ntaramu-Kinyaga Kugaga-Gyera-Gubure-Karamu	Position des chefs d' équipe de pay Ntaramu et supervision des centres d'alphabétisation de secteur Karamu	76	10	760
28/10/1987	Munyata-Pay Musanyi	Position des chefs d' équipe de pay Musanyi	52	10	520
TOTAL			1077	10	10770

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de Dix mille sept cent soixante dix (10.770fr) francs.

Pour approbation
Le Responsable de la
Commissaire Nationale
Ntaganda François



Fait à Kigali, le 10/11/1987
Ntaganda François

[Signature]

Pour l'exécution conforme
Le Responsable du C.C.B.P.
de la commune Karamu
Ntaganda François

[Signature]

Pour accord de paiement
Le Ministre de l'Intérieur
et du Développement Communal

Vu pour vérification, approbation, imputation
à charge du 1.89.04.04.03.03
Inscrit sous poste 07 du 4/12/89
Kigali, le 4/12/89
Le Gestionnaire des crédits

[Signature]

Pio essemunulo.

VISA DE L'INSPECTEUR EN
CES FINANCES
Kigali, le 13 DEC. 1989

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE de l'Intérieur et du
Développement Communal

Budget.....
Exercice
Imputation

REQUISITOIRE
=====

Le Transporteur Ntaganda François
résidant à ... Kanzenze Préfecture • Kigali
est prié de transporter Mr. Ntaganda François (1)
Responsable du C.C.D.F.P. de la commune Kanzenze

Motif du voyage .. raisons de service
se rendant de .. Nyamata à Divans endroits de la commune Kanzenze
Distance de .1077 Km à ... 10 FRW le KM soit ... 10770fr

Arrêté à la somme de . Dix mille sept cent soixante dix francs

Fait à Kigali le 27/12/89
Le Gestionnaire des crédits

Vu pour visa, approuvé
à charge de 189.04.03.03
Inscrit sous poste 07 de 4/12/89
Kigali, le 4/12/89
Le Gestionnaire des crédits

VISA DE L'INSPECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES
Kigali, le 13 DEC. 1989

ORDRE DE MISSION

Monsieur .. *N. Lopez de Franco*

Fonction .. *Responsable des R.C.D.F.P. Kanzenze*

Est autorisé d'aller à *Kinyoni Nupouero Ruvuma Kaguya - Kabuye Ruvundo*

Pour *services de charité des chefs de secteurs Ruvundo*

Date de départ .. *1/10/1987*

Date de retour .. *1/10/1987*

Durée de mission .. *1. Jours*

Fait à Kanzenze, le .. *1/10/1987*

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze

Karinganire François



Visa de l'autorité responsable où l'agent s'est rendu

Arrivée à *Ruvundo* ... le *1/10/1987*

Conseiller de secteur Ruvundo

Départ de *Gafinji* ... le *1/10/1987*

ORDRE DE MISSION.

Monsieur *N. Lapandé François*
Fonction *Responsable de... C.C.O.F.P. Kanzenze*

Est autorisé d'aller à *P.O.U. Musemy*

Pour *Fourniture des chefs d'équipe de P.O.U. Musemy*

Date de départ *2/10/1987*

Date de retour *2/10/1987*

Durée de mission *1 Jour*

Fait à Kanzenze, le *2/10/1987*

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze
Karinganire François



Visa de l'autorité
Responsable où l'agent s'est
rendu

Arrivée à *Musemy* le *2/10/1987*

Départ de *Musemy*

Arrivée à *Musemy*

ORDRE DE MISSION

Monsieur .. *M. Lapandis François*

Fonction .. *Responsable du C.C.D.P. Kanzenze*

Est autorisé d'aller à *Kanzenze - Nigoma - Ngarawa - Nyarubazi - Kaguzi - Gicacy*

Pour *finir des activités de chef d'équipe de secteur Gicacy*

Date de départ .. *5/10/1987*

Date de retour .. *5/10/1987*

Durée de mission .. *1 jour*

Fait à Kanzenze, le .. *5/10/1987*

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze

Kariganire François



Visa de l'autorité responsable où l'agent s'est rendu

Arrivée à .. *Gicacy* .. le .. *5/10/1987* ..

Départ de .. *M. Lapandis François* .. *Responsable de secteur Gicacy*

ORDRE DE MISSION

Monsieur .. *W. J. G. G. G. G.* ..

Fonction *Responsable du C.C.D.F.P. Kanzenze* ..

Est autorisé d'aller à .. *Nwogo* ..

Pour *Forumer des chefs d'équipe* ..

Date de départ .. *7/10/1987* ..

Date de retour .. *7/10/1987* ..

Durée de mission .. *1 jour* ..

Fait à Kanzenze, le .. *7/10/1987* ..

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze
Karinganine François



Visa de l'autorité
responsable où l'agent
s'est rendu

Arrivée à .. *Nwogo* .. le .. *7/10/1987* ..

Départ de .. *Harare* ..

ORDRE DE MISSION.

Monsieur .. *H. Apandji François* ..
Fonction .. *Responsable de* .. *C. C. D. F. P.* .. *Kanzenze*

Est autorisé d'aller à .. *Kankanga* .. *Rupero* .. *Rupanda* .. *Bizenga* ..
Pour .. *suivre des activités des chefs d'espérance de lecture* ..
Nusemyi

Date de départ .. *8/10/1987*

Date de retour .. *8/12/1987*

Durée de mission .. *1* .. *Jour*

Fait à Kanzenze, le .. *8/10/1987* ..

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze
Karinganire François

Visa de l'autorité
Responsable où l'agent s'est
rendu



Arrivée à .. *Nusemyi* .. le .. *8/10/1987*

Départ de .. *Nusemyi* .. le .. *8/12/1987*

Arrivée à .. *Conseiller de secteur Nusemyi* ..

Est autorisé d'aller à
ORDRE DE MISSION

Pour

Monsieur *Ntagandi François*.....

Fonction *Responsable du C.C.D.F. Kanzenze*.....

Est autorisé d'aller à *Ntarauy*.....

Pour *Règlement de redynamisation des chefs d'espèce de Zone Ntarauy*

Date de départ *9/10/1987*.....

Date de retour *9/10/1987*.....

Durée de mission *1 JOUR*.....

Visa de l'autorité
Responsable ou l'agent s'est
rendu

Fait à Kanzenze, le *9/10/1987*.....
Le Bourgmestre de la commune Kanzenze

Karinganire François

Visa de l'autorité
responsable ou l'agent
s'est rendu



Arrivée à *Ntarauy* le *9/10/1987*

Départ de *Ndekezzi* le *10/10/1987*

Conseillers de secteur Ntarauy

ORDRE DE MISSION.

Monsieur .. *H. A. François* ..
Fonction .. *Responsable du C.E.D.F.P. Kanzenze* ..

Est autorisé d'aller à *P.A.U. Nayaya - Tuvu - Bistwe - Ruabara - Tuvu - Nayaya*

Pour *Formation des chefs d'équipe de P.A.U. Nayaya et supervision des centres d'alphabetisation de Tuvu - Nayaya*

Date de départ .. *12/10/1987*

Date de retour .. *12/10/1987*

Durée de mission .. *1 jour*

Fait à Kanzenze, le .. *12/10/1987* ..

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze
Karinganire François



Visa de l'autorité
Responsable où l'agent s'est
rendu

Arrivée à *Nayaya* .. le *12/10/1987*

Départ de *Cyngara* .. le *13/10/1987*

Arrivée à *Kanzenze* .. le *13/10/1987*

ORDRE DE MISSION

Monsieur .. *Napanahy François*

Fonction .. *Responsable du C.A. O.F.P. Kanzenze*

Est autorisé d'aller à *P.A.U. N.T. N. Roumy - Bukuru - Bwansa -*
Kwakaranyirya - Nayanga

Pour *Fourniture des chefs de service de P.A.U. N.T. Roumy*
et supervision des centres d'affiliation de lecture Nayanga

Date de départ .. *13/10/1987*

Date de retour .. *13/10/1987*

Durée de mission .. *1 jour*

Fait à Kanzenze, le .. *13/10/1987*

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze

Kariganire François



Visa de l'autorité responsable où l'agent s'est rendu

Arrivée à .. *Nayanga* .. le *13/10/1987*

Départ de .. *Buzungu* .. le .. *13/10/1987* ..
Conseiller de Secteur Nayanga
J. N. Marel

ORDRE DE MISSION.

Monsieur .. *Macardis François* ..
Fonction .. *Responsable de la C.C.D.F.P. Kanzenze* ..

Est autorisé d'aller à *Rwogo*

Pour... *Formation des chefs de secteur Rwogo*

Date de départ... *14/10/1987*

Date de retour .. *14/10/1987*

Durée de mission .. *1 jour*

Fait à Kanzenze, le .. *14/10/1987*

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze
Karinganire François



Visa de l'autorité
Responsable où l'agent s'est
rendu

Arrivée à .. *Rwogo* .. le .. *14/10/1987*

Départ de ... *Mbarara Rwanda* ... *à la gare* .. *Matanus*

Arrivée à .. *Ceinture des chefs de secteur Rwogo* .. le ..

ORDRE DE MISSION

Monsieur .. *N. Fayandé Kanzenze*

Fonction .. *Responsable du C.C.D.P. Kanzenze* ..

Est autorisé d'aller à .. *Kalshy - Ufirasubokwa - bidudu -*
Karumuny - Nyamabuye - Kanzenze

Pour .. *Suivi des activités des chefs de secteur*
Kanzenze

Date de départ .. *15/10/1987*

Date de retour .. *17/10/1987*

Durée de mission .. *1 jour*

Fait à Kanzenze, le .. *15/10/1987*

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze

Karinganire François

Visa de l'autorité
responsable où l'agent
s'est rendu

Arrivée à .. *Kanzenze* .. le .. *15/10/1987* ..
Responsable de secteur Kanzenze

Départ de .. *Willyville* .. le .. *16/10/1987* ..



ORDRE DE MISSION.

Monsieur .. *M. Lapandé François* ..
Fonction .. *Responsable du C.C.D.F. Kanzenze* ..

Est autorisé d'aller à .. *PAU. Nusemy* ..

Pour .. *Formation des chefs d'équipe de PAU. Nusemy* ..

Date de départ .. *16/10/1987* ..

Date de retour .. *16/10/1987* ..

Durée de mission .. *1 jour* ..

Fait à Kanzenze, le .. *16/10/1987* ..

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze
Karinganira François



Visa de l'autorité
Responsable où l'agent s'est
rendu

Arrivée à .. *Nusemy* .. le .. *16/10/1987* ..

Départ de .. *Nusemy* .. le .. *16/10/1987* ..

Arrivée à .. *Casailler de Nusemy* .. le .. *16/10/1987* ..

ORDRE DE MISSION

Monsieur ... *N. Lapande* *B. Bouchon*

Fonction .. *Responsable du C.C.D.F.P. Kanzenze*

Est autorisé d'aller à .. *Musekany*

Pour .. *Reunion de preparation de zone Musekany*

Date de départ .. *19/10/1987*

Date de retour .. *19/10/1987*

Durée de mission .. *1 jour*

Fait à Kanzenze, le .. *19/10/1987*

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze

Karinganire François



Visa de l'autorité
responsable où l'agent
s'est rendu

Arrivée à .. *Musekany* ... le .. *19/10/1987*

Départ de .. *Musekany* .. le .. *19/10/1987* ..
Conseiller de secteur Musekany

ORDRE DE MISSION.

Monsieur .. *M. Gaudy François* ..
Fonction .. *Responsable du P.C.D.F.P. Kanzenze* ..

Est autorisé d'aller à *P.V. N. T. ALPANA - A. T. KATA - MUMUBO - MUYUBUKU*
Pour *Trouver des chefs de famille de P.V. N. T. ALPANA et supervision*
des centres d'alphabétisation de Secteur Muyubuky -

Date de départ, *20/10/1987*
Date de retour *20/10/1987*
* Durée de mission *1 Jour*

Fait à Kanzenze, le *19/10/1987*

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze
Karinganire François



Visa de l'autorité
Responsable où l'agent s'est
rendu

Arrivée à *Muyubuky* le *20/10/1987*
Départ de *Nivene* le *20/10/1987*
Arrivée à *Councilles de Secteur Muyubuky*

ORDRE DE MISSION

Monsieur .. *Mapanda François*

Fonction .. *Responsable de ce D.T.P. Kanzenze*

Est autorisé d'aller à *Myamba - M. Luheya - Myamba - Kagony - Kugukery - Kibungo*

Pour *services de contrôle de chef de secteur Kibungo*

Date de départ *27/10/1987*

Date de retour *27/10/1987*

Durée de mission *1 jour*

Fait à Kanzenze, le *27/10/1987*

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze

Kariganire François



Visa de l'autorité
responsable où l'agent
s'est rendu

Arrivée à *Kibungo* .. le *27/10/1987*

Départ de *Kanzenze* le *27/10/1987*
Conseiller de secteur Kibungo

ORDRE DE MISSION.

Monsieur *N. Tapard François*
Fonction *Responsable du C.C.D.F. Kanzenze*
Est autorisé d'aller à *P.P.V. Musemy*
Pour *Formation des chefs d'équipe de P.P.V. Musemy*

Date de départ *22/10/1987*
Date de retour *22/10/1987*
Durée de mission *1 Jour*

Fait à Kanzenze, le *22/10/1987*

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze
Karinganire François



Visa de l'autorité
Responsable où l'agent s'est
rendu

Arrivée à *Musemy*.....le *22/10/1987*
Départ de *Musemy*.....le *22/10/1987*
Arrivée à *Musemy*.....le *22/10/1987*

ORDRE DE MISSION

Monsieur ... N. Tapandu ... François ...

Fonction ... Responsable du ... C.C.D.F.P. Kanzenze ...

Est autorisé d'aller à ... N.T. ... Kanyaga ... Kanyaga ... Cyeru -
Sumburu - Kanzenze

Pour ... l'entretien des ... centres d'alphabétisation de secteur Kanzenze

Date de départ ... 27/10/1987 ...

Date de retour ... 27/10/1987 ...

Durée de mission ... 1 jour ...

Fait à Kanzenze, le ... 27/10/1987 ...

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze

Karinganine François



Visa de l'autorité responsable où l'agent s'est rendu

Arrivée à ... Ntaramba ... le ... 27/10/1987

Départ de ... Ndekezi ... le ...
Conseiller de Sumburu N.T. ...

ORDRE DE MISSION

Monsieur *N. Lapin de François*.....

Fonction *Responsable du C.C.D.F.P. Kanzenze*.....

Est autorisé d'aller à *S.A.V. Nusemy*.....

Pour *Fonction des chefs d'équipe de S.A.V. Nusemy*

Date de départ *28/10/1987*.....

Date de retour *28/10/1987*.....

Durée de mission *1 Jour*.....

Fait à Kanzenze le *28/10/1987*...

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze

Kazingaire François



Visa de l'autorité
responsable où l'agent
s'est rendu

Arrivée à *Nusemy*.....le *28/10/1987*

Départ de *Nusemy*.....le *28/10/1987*
Conseiller de Lecteur Nusemy
[Signature]

Ntaganda François *e/o Compteur Kanazi*
 C/O Gestion des Crédits
 MINITER-KIGALI

15 DEC. 1989

DECLARATION DE CREANCE

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal, Direction Générale de la Formation Permanente doit à Monsieur Ntaganda François, la somme cinq mille sept cent quatre vingt francs (5.780fr) pour avoir utilisé sa motocyclette SUZUKI A 100 WA 15.33 au service suivant dates, itinéraires, motifs et taux ci-après:

Dates	Itinéraires	Motifs du déplacement	KM parcourus	Taux	Total
1/12/1987	Nyamata-Nyarunazi-Kagoma -Kibungo	Supervision des centres d'alpbabétisation de secteur Kibungo	69 ✓	10	690 ✓
2/12/1987	Nyamata-Pav Ntarama	Supervision des activités de la succursale du C.C.D.F.P.Ntarama	39 ✓	10	390 ✓
3/12/1987	Nyamata-Rurenge-Kagasa-Rukira-Rukore Mwogo	Supervision des centres d'alpbabétisation de secteur Mwogo	78 ✓	10	780 ✓
4/12/1987	Nyamata-Cyeru-Nyarugati-Sumbure-Gitwe-Rusagara	Supervision des centre d'alpbabétisation de secteur Kanazi et Mara nyundo	65 ✓	10	650 ✓
7/12/1987	Nyamata-Gakurazo-Musenyi-Pav	Supervision des centre d'alpbabétisation de secteur Musenyi	52 ✓	10	520 ✓
8/12/1987	Nyamata-Pav Mayange	Réunion des alphabétiseurs de zone Mayange	39 ✓	10	390 ✓
9/12/1987	Nyamata-Pav Ntarama	Réunion des alphabétiseurs de zone Ntarama	39 ✓	10	390 ✓
11/12/1987	Nyamata-Pav Musenyi	Réunion des alphabétiseurs de zone Musenyi	52 ✓	10	520 ✓

...../.....

Handwritten signature

14/12/1987 Nyamata-Rukora-Rwa- Supervision des centres 61 10 610
 karamira-Gahwiye-Ka, d'alphabétisation de
 gonge-Murambi , secteur Mayange

15/12/1987 Nyamata-Cyeru-Rwangâ Supervision des centres 71 10 710
 ra-Karumuna-Nyaruna, d'alphabétisation de
 zi secteur Kanzenze

16/12/1987 Nyamata-Kayenzi , Supervision centre d'al
 lphabétisation kayenzi 13 10 130

Total , , 578 10 5780

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de cinq mille sept cent quatre vingts francs (5.780fr).

Pour approbation
 Le Bourgmestre de la
 commune Kanzenze
 Karinganire François

Fait à Kanzenze, le 17/12/1987
 Ntaganda François



Moukoko
 23/12/89

Pour l'exécution conforme
 Le responsable du C.C.D.F.P.
 de la commune Kanzenze
 Ntaganda François

Vu pour vérification, approbation, imputation
 à charge de 1.89.04.04 03.03
 inscrit sous poste ... 08 ... du 4/12/89
 Kigali, le 4/12/89

Pour accord de paiement
 Le Ministre de l'Intérieur
 et du Développement Communal

Officier des crédits

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
 DES FINANCES
 Kigali, le 13 DEC. 1989

OP 2327 du 30-12-89

Ntaganda François *c/o Compteur KAAAZI*
 C/O Gestion des Crédits
 MINTER-KIGALI

DECLARATION DE CREANCE

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal, Direction Générale de la Formation Permanente doit à Monsieur Ntaganda François, la somme cinq mille sept cent quatre vingt francs (5.780fr) pour avoir utilisé sa motocyclette SUZUKI A 100 WA 15.33 au service suivant dates, itinéraires, motifs et taux ci-après:

Dates	Itinéraires	Motifs du déplacement	KM parcourus	Taux	Total
1/12/1987	Nyamata-Nyarunazi- Kagoma -Kibungo	Supervision des centres d'alphabétisation de secteur Kibungo	69	10	690
2/12/1987	Nyamata-Pav Ntarama	Supervision des activités de la succursale du C.C.D.F.P. Ntarama	39	10	390
3/12/1987	Nyamata-Rurenge-Ka- gasa-Rukira-Rukore Nwogo	Supervision des centres d'alphabétisation de secteur Nwogo	78	10	780
4/12/1987	Nyamata-Cyeru-Nyara- gati-Sumbure-Gitwe- Rusagara	Supervision des centres d'alphabétisation de secteur Kanazi et Mara nyundo	65	10	650
7/12/1987	Nyamata-Gakurazo- Musenyi-Pav	Supervision des centres d'alphabétisation de secteur Musenyi	52	10	520
8/12/1987	Nyamata-Pav Mayange	Réunion des alphabéti- seurs de zone Mayange	39	10	390
9/12/1987	Nyamata-Pav Ntarama	Réunion des alphabéti- seurs de zone Ntarama	39	10	390
11/12/1987	Nyamata-Pav Musenyi	Réunion des alphabéti- seurs de zone Musenyi	52	10	520

...../.....

14/12/1987	Nyamata-Rukora-Rwa- Karamira-Gahwiye-Ka- Genge-Murambi	Supervision des centres d'alphabétisation de secteur Mayange	61	10	610
15/12/1987	Nyamata-Cyeru-Rwangâ ra-Karumung-Nyaruna- zi	Supervision des centres d'alphabétisation de secteur Kanzenze	71	10	710
16/12/1987	Nyamata-Kayenzi	Supervision centre d'ab- lphabétisation kayenzi	13	10	130
Total			144	30	1470

578 • 10 • 5780

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de cinq mille sept cent quatre vingt francs(5.780fr).

Pour approbation
Le Bourgmestre de la
commune Kanzenze
Karinganire François

Fait à Kanzenze, le 17/12/1987
Ntagenda François

Pour l'exécution conforme
Le responsable du C.C.D.F.P.
de la commune Kanzenze
Ntagenda François



Vu pour vérification, approbation, imputation
à charge du 1.89.04.04.03.03
Inscrit sous poste 08 du 4/12/89
Kigali, le 4/12/89

Le Gestionnaire des crédits

Pour accord de paiement
Le Ministre de l'Intérieur
Développement Communal

VISA DE L'INSPECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES
Kigali, le 13 DEC. 1989

Op. 20
2327 du 30.12.89

Ntaganda François
 C/O Gestion des Crédits
 MINTER-KIGALI

DECLARATION DE CREANCE

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal, Direction Générale de la Formation Permanente doit à Monsieur Ntaganda François, la somme cinq mille sept cent quatre vingt francs (5.780fr) pour avoir utilisé sa motocyclette SUZUKI A 100 WA 15.33 au service suivant dates, itinéraires, motifs et taux ci-après:

Dates	Itinéraires	Motifs du déplacement	KM parcourus	Taux	Total
1/12/1987	Nyamata-Nyarunasi- Kagoma -Kibungo	Supervision des centres d'alphabétisation de secteur Kibungo	69	10	690
2/12/1987	Nyamata-Pav Ntarama	Supervision des activi- tés de la succursale du C.C.D.F.P. Ntarama	39	10	390
3/12/1987	Nyamata-Rurenge-Ka- gasa-Rukira-Rukore Mwogo	Supervision des centres d'alphabétisation de secteur Mwogo	78	10	780
4/12/1987	Nyamata-Cyeru-Nyaru- gati-Sumbure-Gitwe- Rusagara	Supervision des centre d'alphabétisation de secteur Kanazi et Nara- nyundo	65	10	650
7/12/1987	Nyamata-Gakurazo- Musenyi-Pav	Supervision des centre d'alphabétisation de secteur Musenyi	52	10	520
8/12/1987	Nyamata-Pav Mayenge	Réunion des alphabéti- seurs de zone Mayenge	39	10	390
9/12/1987	Nyamata-Pav Ntarama	Réunion des alphabéti- seurs de zone Ntarama	39	10	390
11/12/1987	Nyamata-Pav Musenyi	Réunion des alphabéti- seurs de zone Musenyi	52	10	520

...../.....

14/12/1987	Nyamata-Rukora-Rwa	Supervision des centres	61	10	610
	Karamira-Gahwiye-Ka	d'alphabétisation de			
	Genge-Murambi	secteur Mayenge			
15/12/1987	Nyamata-Cyeru-Rwanga	Supervision des centres	71	10	710
	ra-Karumuna-Nyaruna	d'alphabétisation de			
	si	secteur Kanzense			
16/12/1987	Nyamata-Kayenzi	Supervision centre d'ab			
		lphabétisation kayenzi	13	10	130
Total			144	30	1440

578 • 10 • 5780

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de cinq mille sept cent quatre vingt francs (5.780fr).

Pour approbation
 Le Bourgmestre de la
 commune Kanzense
 Karinganira François

Fait à Kanzense, le 17/12/1987
 Ntaganda François

Pour l'exécution conforme
 Le responsable du C.C.D.F.P.
 de la commune Kanzense
 Ntaganda François



Vu pour vérification, approbation, imputation
 à charge du 1.89.04.04.03.03
 inscrit sous poste 08 du 4/12/89
 Kigali, le 4/12/89

Le gestionnaire des crédits

Pour accord de paiement
 Le Ministre de l'Intérieur
 et du Développement Communal

Po [signature]

VISA DE L'INSPECTION GÉNÉRALE
 DES FINANCES
 Kigali, le 13 DEC. 1989

Ntaganda François
 C/O Gestion des Crédits
 MINTER-KIGALI

DECLARATION DE CREANCE

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal, Direction Générale de la Formation Permanente doit à Monsieur Ntaganda François, la somme cinq mille sept cent quatre vingt francs (5.780fr) pour avoir utilisé sa motocyclette SUZUKI A 100 WA 15.33 au service suivant dates, itinéraires, motifs et taux ci-après:

Dates	Itinéraires	Motifs du déplacement	KM parcourus	Taux	Total
1/12/1987	Nyamata-Nyarumazi-Kagoma-Kibungo	Supervision des centres d'alphabétisation de secteur Kibungo	69	10	690
2/12/1987	Nyamata-Pav Ntarama	Supervision des activités de la succursale du C.C.D.F.P. Ntarama	39	10	390
3/12/1987	Nyamata-Rurunge-Kagasa-Rukira-Rukore Mwojo	Supervision des centres d'alphabétisation de secteur Mwojo	78	10	780
4/12/1987	Nyamata-Cyeru-Nyaru Gati-Sumbure-Gitwe-Rucagara	Supervision des centres d'alphabétisation de secteur Kanazi et Mara nyundo	65	10	650
7/12/1987	Nyamata-Gakurazo-Musenyi-Pav	Supervision des centres d'alphabétisation de secteur Musenyi	52	10	520
8/12/1987	Nyamata-Pav Mayange	Réunion des alphabétiseurs de zone Mayange	39	10	390
9/12/1987	Nyamata-Pav Ntarama	Réunion des alphabétiseurs de zone Ntarama	39	10	390
11/12/1987	Nyamata-Pav Musenyi	Réunion des alphabétiseurs de zone Musenyi	52	10	520

14/12/1987	Nyamata-Rukora-Rwa- karamira-Gahwije-Ka- gonge-Murambi	Supervision des centres d'alphabétisation de secteur Mayange	61	10	610
15/12/1987	Nyamata-Oyeru-Rwangâ ra-Karumuna-Nyaruna- si	Supervision des centres d'alphabétisation de secteur Kanzense	71	10	710
16/12/1987	Nyamata-Kayenzi	Supervision centre d'ab- lphabétisation kayenzi	13	10	130
Total			144	30	1470

578 • 10 • 5780

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de cinq mille sept cent quatre vingts francs(5.780fr).

Pour approbation
Le Bourgmestre de la
commune Kanzense
Karinguire François

Fait à Kanzense, le 17/12/1987
Ntaganda François



Pour l'exécution conforme
Le responsable du C.C.D.F.P.
de la commune Kanzense
Ntaganda François

Vu pour vérification, approbation, inscription
à charge du 1.89.04.04.03.03
Inscrit sous poste 08 du 4/12/89
Kigali, le 4/12/89
Le Fonctionnaire des crédits

Pour accord de paiement
Le Ministre de l'Énergie
et du Développement Communal

to assemuumba.

VISA DE L'INSPECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES
Kigali, le 13 DEC. 1989

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE de l'Intérieur et du
Développement Communal

Budget.....
Exercice
Imputation

REQUISITOIRE
=====

Le Transporteur ... Ntaganda François
résidant à Kanzenze Préfecture Kigali
est prié de transporter Mr Ntaganda François (1)
Responsable du C.C.D.F.P. de la commune Kanzenze

Motif du voyage Raisons de service
se rendant de Nyamata à Divers endroits de la commune Kanzenze
Distance de 5.78 Km à 10 FRW le KM soit 5780

Arrêté à la somme de Cinq mille sept cent quatre vingt francs

Fait à Kigali le 11/12/89
Le Gestionnaire des crédits

Vu pour validation, approuvé
à charge de 1.89.04.04.03.03
Inscrit le 08 de 4/12/89
le 4/12/89

[Signature]

VISA DE L'INSPECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES
Égalé, le 13 DEC. 1989

Motif du voyage
se rendant de
Distance de FRW le KM soit
Arrêté à la somme de
Imputation

ORDRE DE MISSION

Monsieur *N. Tapaoudy* *Kangonis*.....

Fonction *Responsable du C.C.F.P. Kanzenze*.....

Est autorisé d'aller à *Mayamuzi - Kapangis Kibungo*

Pour *Supervision des centres d'alphabetisation de secteur Kibungo*

Date de départ .. *1/12/1987*

Date de retour .. *1/12/1987*

Durée de mission .. *10 j.*

Fait à Kanzenze, le .. *1/12/1987*

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze

Karingandé François

Visa de l'autorité
responsable où l'agent
s'est rendu

Arrivée à *Kibungo*...le .. *1/12/1987*

Départ de *Mayamuzi - Kapangis*...le .. *1/12/1987*

Conseiller de secteur Kibungo



ORDRE DE MISSION.

Monsieur ... *N. T. ARAHA*
Fonction ... *Responsable du C.C.D.F.P. Kanzenze*

Est autorisé d'aller à ... *N.T.ARAHA*

Pour *l'opération des activités de la section du CCDFP*

Date de départ ... *2/12/1987*

Date de retour *2/12/1987*

Durée de mission *1 jour*

Fait à Kanzenze, le *2/12/1987*

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze
Karinganire François

Visa de l'autorité
Responsable où l'agent s'est
rendu



Arrivée à ... *N.T.ARAHA* ... le ... *2/12/1987*

Départ de ... *N. de Kari* ... le ... *2/12/1987*

Arrivée à ... *Conseiller de la section N.T.ARAHA*

ORDRE DE MISSION

Monsieur ... N. Lapandé ... Françoise

Fonction ... Responsable du C.E.D.F. Kanzenze

Est autorisé d'aller à Kurepe, Kasasa, Lukire, Lukore - Nwogo

Pour supervision des centres d'alphabétisation de Lecteur Nwogo

Date de départ ... 3/12/1987

Date de retour ... 3/12/1987

Durée de mission ... 1 ... jour

Fait à Kanzenze, le ... 3/12/1987

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze

Kapinganire François

Visa de l'autorité responsable où l'agent s'est rendu

Arrivée à ... Nwogo ... le ... 3/12/1987

Départ de ... N. Kibanza ... ~~M. Kibanza~~
Conseiller de Lecteur Nwogo



ORDRE DE MISSION

Monsieur ... *M. Lapandys Francois*

Fonction .. *Responsable du C.E.F.P. Kanzenze*

Est autorisé d'aller à *Cyoga - Nyarugali - Sumbura - Gitea -*

Pour *Supervision des centres d'alphabétisation de Lecteurs*
Barazi et Naremyundo

Date de départ ... *4/12/1987*

Date de retour ... *5/12/1987*

Durée de mission ... *1. Jour*

Fait à Kanzenze, le ... *4/12/1987*

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze

Karimugire François



Visa de l'autorité
Responsable où l'agent s'est
rendu

Visa de l'autorité
responsable où l'agent
s'est rendu

Arrivée à *Naremyundo* le *4/12/1987*

Départ de *Gitea* le *5/12/1987*
Conseiller de Lecteur Naremyundo

ORDRE DE MISSION.

Monsieur *Ntapan dy, Francois*
Fonction *Réspondable du C.C.F.P. Kanzenze*

Est autorisé d'aller à *Kakwaza, Musemyi, Bizeya - Musemyi*
Pour *Supervision des Centre d'habilitation de l'atelier Musemyi*

Date de départ *7/12/1987*

Date de retour *7/12/1987*

Durée de mission *1 Jour*

Fait à Kanzenze, le *7/12/1987*

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze
Karinganiz François



Visa de l'autorité
Responsable où l'agent s'est
rendu

Arrivée à *Musemyi* le *7/12/1987*

Départ de *Musemyi*

Arrivée à *Casailler, de Schemi, Musemyi*

ORDRE DE MISSION

Monsieur ... *M. Bayard François*

Fonction ... *Responsable du C.C.D.F.L. Kanzenze*

Est autorisé d'aller à ... *P.P.V. Nuyange*

Pour ... *Réunion des alphabétiseurs Nuyange*

Date de départ ... *8/12/1987*

Date de retour ... *8/12/1987*

Durée de mission ... *1 Jour*

Fait à Kanzenze, le ... *8/12/1987* ...

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze

Karingarire François

Visa de l'autorité
responsable où l'agent
s'est rendu



Arrivée à ... *Nuyange* ... le ... *8/12/1987*

Départ de ... *Nuyange* ... *féliciter* ...
Conseiller de Section Nuyange

ORDRE DE MISSION.

Monsieur ... Ntapanire François
Fonction ... Responsable du CCDF Kanzenze

Est autorisé d'aller à ... N.T.A.R.A.M.A.

Pour ... Reunion des chefs de zone de zone N.T.A.R.A.M.A.

Date de départ ... 9/12/1987

Date de retour ... 9/12/1987

Durée de mission ... 4 Jours

Fait à Kanzenze, le ... 9/12/1987

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze
Karinganire François

Visa de l'autorité
Responsable où l'agent s'est
rendu

Arrivée à N.T.A.R.A.M.A. ... le ... 9/12/1987

Départ de ... Ndekezi ... le ... 9/12/1987

Arrivée à ... Conseillers de secteur N.T.A.R.A.M.A.

Est autorisé d'aller à

ORDRE DE MISSION

Pour

Monsieur *N. Stapan de Franco*.....

Fonction *Responsable du C.C.F.P. Kanzenze*.....

Est autorisé d'aller à *P.O.V. Museay*.....

Pour *Le train des alphabétiseurs de zone Museay*

Fait à Kanzenze, le
Date de départ *17/12/1987*.....

Le Bourgmestre de la commune
Karinganire François
Date de retour *11/12/1987*.....

Durée de mission *1 jour*.....

Visa de l'autorité
Responsable où l'agent s'est
rendu

Fait à Kanzenze, le *17/12/1987*
Le Bourgmestre de la commune Kanzenze

Karinganire François

Arrivée à

Visa de l'autorité
responsable où l'agent
s'est rendu



Arrivée à *Museay* le *14/12/1987*

Départ de *Museay* le *15/12/1987*
Conseiller de Secteur Museay

ORDRE DE MISSION.

Monsieur *Ntawandi François*
Fonction *Responsable du C.C.P.L. Kanzenze*
Est autorisé d'aller à *Lukosa - Kwakaramu - Bukuri - Kapuye - Nwamukira*
Pour *Supervision des Centres d'alphabétisation de Secteur Nayupe*

Date de départ... *14/12/1987*
Date de retour *14/12/1987*
Durée de mission *1 Jour*

Fait à Kanzenze, le *14/12/1987*

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze
Karinganire François

Visa de l'autorité
Responsable où l'agent s'est
rendu



Arrivée à *Nayupe* le *14/12/1987*

Départ de *Bukuri - Kwakaramu - Lukosa*

Arrivée à *Caserelles de Secteur Nayupe*

ORDRE DE MISSION

Monsieur *N. Tapard* *Francis*.....

Fonction *Responsable du C.C.D.F.P. Kanzenze*...

Est autorisé d'aller à *Cyren - Ruwanga - Karamura - Awarungu*

Pour *Supervision des centres d'alphabétisation de Lecteurs*
Kanzenze

Date de départ *15/12/1987*.....

Date de retour *15/12/1987*....

Durée de mission *1. Jan*.....

Fait à Kanzenze, le *15/12/1987*..

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze

Karinganire François

Visa de l'autorité
responsable où l'agent
s'est rendu

Arrivée à *Kanzenze* le *15/12/1987*

Départ de *Mabiyere* le *16/12/1987*
Conseiller de Lecteurs Kanzenze



ORDRE DE MISSION.

Monsieur *W. Kapanyo, François*.....

Fonction *Responsable du C.F.D.F. Kanzenze*.....

Est autorisé d'aller à *Kayenzhi Kayenzhi*.....

Pour *Supervision centre d'alphabetisation de lecture Kayenzhi Kayenzhi*

Date de départ *16/12/1987*

Date de retour *16/12/1987*

Durée de mission *1 jour*.....

Fait à Kanzenze, le *16/12/1987*.....

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze
Karinganire François



Visa de l'autorité
Responsable où l'agent s'est
rendu

Arrivée à *Kayenzhi*.....le *16/12/1987*

Départ de *Kayenzhi*.....le *16/12/1987*

Arrivée à

Monsieur

Fonction

Vu pour vérification, approbation, imputation
à charge du . 1.89.07.06.02.02
Inscrit sous poste . 73 . du 16/11/89
Kigali, le . . . 21 NOV. 1989
Le Gestionnaire des Crédits

AUDIOTEX
B.P. 3
KIGALI

IRUVUGUNDI Boniface

Kigali, le 21/11/89

Compte : 13033-68 B.K.

Vu et approuvé par le Secrétaire
Général des Finances

[Signature]

FACTURE N° 122/89

Le MINIFIN B.P. 198 Kigali, DOIT à AUDIOTEX B.P. 3 KIGALI, la somme de
FRW 102.600.- (Cent deux mille six cents francs rwandais), pour vente et
livraison de ce qui suit :

<u>QUANTITE</u>	<u>DESIGNATION</u>	<u>PRIX UNITAIRE</u>	<u>PRIX TOTAL</u>
12	Paires de Pantoufles	4.850	58.200.-
12	Maillots de sport	3.000	36.000.-
12	Paires de chaussettes	700	8.400.-
TOTAL			102.600.-

Pour réception conforme
Kigali, le 21 NOV. 1989

[Signature]

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE ET ARRETE A LA SOMME DE FRW 102.600.- (Cent deux
mille six cents francs rwandais).

Selon : - VOTRE B.C N° 1186/89 du 16/11/89
- Notre B.E N° 200/89 du 20/11/89

AUDIOTEX

[Signature]

Vu pour vérification, approbation, imputation
à charge du 7.89-07.06.02.04.
Inscrit sous poste 73 du 16/11/89
Kigali, le 21 NOV 1989
Le Gestionnaire des Crédits

IRIVUGUNDI Boniface

Kigali, le 21/11/89

AUDIOTEX
B.P. 3
KIGALI

Vu et approuvé par le Secrétaire
Général des Finances

Compte : 13053-68 B.K.

FACTURE N° 122/89

Le MINIFIN B.P. 198 Kigali, DOIT à AUDIOTEX B.P. 3 KIGALI, la somme de FRW 102.600.- (Cent deux mille six cents francs rwandais), pour vente et livraison de ce qui suit :

<u>QUANTITE</u>	<u>DESIGNATION</u>	<u>PRIX UNITAIRE</u>	<u>PRIX TOTAL</u>
12	Paires de Pantoufles	4.090	50.200.-
12	Maillots de sport	3.000	36.000.-
12	Paires de chaussettes	700	8.400.-
TOTAL			<u>102.600.-</u>

Pour réception conforme
Kigali, le 21 NOV 1989

[Signature]

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE ET ARRETE A LA SOMME DE FRW 102.600.- (Cent deux mille six cents francs rwandais).

Salon : - VOTRE B.C N° 1106/89 du 16/11/89
- Notre B.E N° 200/89 du 20/11/89

AUDIOTEX
B.P. 3
KIGALI

BON DE COMMANDE

No 1.186/89

SERVICE: Jouanes

Budget 1.89.07 Article 06.02 Littera 02

FOURNISSEUR: Audiotex

A LIVRER à MINIFIN

I.N.R. 1099 300

Quantité	Désignation	Prix unitaire	Prix total
12	paire de pantoufles	4.850	58.200 ✓
12	maillots de sport	3.000	36.000 ✓
12	paire de chaussettes	700	8.400 ✓
Arrêté à la somme de "Cent deux mille six cents francs"			
Pour accord: Le Directeur des Jouanes KIGALI Thomas			

Vu et approuvé par le Secrétaire Général des Finances

[Signature]



[Signature]

Total 102.600 ✓

[Signature]

VISA DE L'INSPECTION GENERALE

Visa du service des Finances et de contrôle.

Kigali, le 17 NOV 1989

Kigali le 14/11/1989

Le (son) Gestionnaire des Crédits

[Signature]



Inscrit fiche mod. I Poste No 43

du 16/11/1989

BON DE COMMANDE

N° 196/89

SERVICE Jeunes

Budget 1.19.07 Article 06.02 Litter 021

Fournisseur Aude, France A LIVRER à KINFIAT

N.R. 1099 - 500

Quantité	Désignation	Prix unitaire	Prix total
12	pauses de basket-ball		
12	pauses de pantoufles	4.250	58.200
12	quillots de sport	3.000	36.000
12	pauses de chaussures	700	8.400
Ajouté à la somme de "Cont de p... par cents francs"			
Pour accord du Directeur des Jeunes			
Vu et approuvé par le Secrétaire Général des Finances		KIRATI Thomas	

Total 102.600

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
FINANCES
Kigali, le 17/11/89



Visa du service du Directeur des Finances et de contrôle.

Le (sous) Gestionnaire des Crédits
URUVUGUNDI Boniface

Inscrit fiche mod. I Poste N° 73 du 16/11/89

BORDEREAU D'EXPEDITION

N° 200/89

Régali le 20/11/89

Expéditeur Bediote

Destinataire Mirifin

I. SIEVA

Marques	Nombre de colis	Marchandises	Kilos
	12	pres pantalons à 4850f	
	12	Maillots de sport à 3000f	
	12	pres chaussettes à 7000f	
<p>voir S.C. n° 1186/89 du 11/11/89</p>			

Enlevé par

Reçu les marchandises

Adressé à: A 4190

Expéditeur: Manzabarungu

Reçu en bon état.
le Destinataire:

Mirifin

OP 2327 du 30-12-89

Selon : - VOTRE B.C N° 1186/89 du 16/11/89
 - Notre B.E N° 200/89 du 20/11/89

CERTIFIE SINCERE ET VERTIBALE ET ARRETE A LA SOMME DE FRW 102.600.-- (Cent deux mille six cents francs rwandais).

Pour reception conforme
 Kigali, le 21 NOV 1989

TOTAL 102.600.--

QUANTITE	DESIGNATION	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
12	Paires de chaussures	700	8.400.--
12	Mallots de sport	3.000	36.000.--
12	Paires de Pantoufles	4.850	58.200.--
PRIX TOTAL			102.600.--

Le MINIFIN B.P. 158 Kigali, DOIT à AUDIOTEX B.P. 3 KIGALI, la somme de FRW 102.600.-- (Cent deux mille six cents francs rwandais), pour vente et livraison de ce qui suit :

X

FACTURE N° 122/89

Vu et approuvé par le Secrétaire
 Central des Finances

Compte : 13033-68 R.K.

KIGALI
 B.P. 3
 AUDIOTEX

Le Gestionnaire des Crédits
 Kigali, le 21 NOV 1989
 Inscrit sous poste 73 du 16/11/89
 à charge du 1.89-07.06-02-02
 Vu pour vérification, approbation, imputation

24 NOV 1989

ITS



SIEVA

MATERIEL DE BUREAU
MATERIEL DE DESSIN

- MATERIEL SCOLAIRE -
TRAVAUX D'IMPRESSION

R.C. A0 332
B.C.R. 4940

- MATERIEL ELECTRIQUE -
B.P. 943 KIGALI
B.K. 923

Tél. 4583 - 6903
BACAR : 2 - 223020 - 3070 - 23

FACTURE

NO ...272/G/89--

08 NOV. 1989

MINADEP/A.R.
B.P. 85
KIGALI.--

V/B.C No 08/89.--

N/B.E No 1314/M2/89.--

QUANTITE	LIBELLE	P.U.	PRIX TOTAL
180	Fardes à suspension	100	18.000.--
758	Tringles pour farde à suspendre	10	7.580.--
<p>RWANDA <i>89</i> Fr 25.580</p> <p>Pour vérification, approbation et immutation à charge du 1.89.02.07.01.01 Emplacement n° 09 du 10/189 le Gestionnaire des Crédits</p> <p>Commandant KAYIMBA Cyprien Officier du Service Adm-Gestion Ministère de l'Armée Nationale</p> <p>POUR RECEPTION CONFORME :</p> <p>Biyingoma J. Roseo Ad. P. Impr. Electroméca</p> <p>Pour réception conforme Kigali, le 30 OCT. 1989 NGIRUMPAZE Pascal Major G4 EM AR</p>			

NOS FACTURES SONT PAYABLES ENDEANS 30 JOURS

25.580.--

EXCLUSIVEMENT SUR NOTRE COMPTE B.C.R.4940/90.--

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de , VINGT .CINQ. MILLE .CINQ. CENT QUATRE .VINGT. .
.....FRANCS .RWANDAIS.....

Kigali, le ..30/10/1989.....

OP 2327 du 30-12-89





BON DE COMMANDE N° 08/89

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

AR

Budget 189 Article 02.02 Littera 01.01

FOURNISSEUR ETS SIEVA

A LIVRER A L'AR

400 — Imprimerie de l'AR N° 2740/B06

Référence	Quantité	Désignation	Prix Unitaire	Prix total
01	180	Ferme à Suspension	100 ✓	18.000 ✓
02	758	Triangle pour ferme à Sresp	10 ✓	7.580 ✓
<p>Nous disons cinquante cinq mille cinq cent quatre vingt francs Rwandais</p>				
<p>VISA DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DES FINANCES Kigali, le 27 OCT 1989</p>				
<p>Visa du Service du Budget et du Contrôle</p>			<p>TOTAL <u>25.580 ✓</u></p>	

Inscrit fiche Mod. 1 Poste n° 09 du 10/10 19 89

KIGALI le 05-10-1989

Le (Sous) Secrétaire des crédits
NGIRUMPATSE Pascal
Major